LE DROIT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE PAR OPPOSITION AU BESOIN D'INFORMATION — UN NŒUD GORDIEN DE NOTRE SOCIÉTÉ

GUSTAVE GOLDMANN

Gustave Goldmann est chercheur principal et démographe social spécialisé dans la démographie des peuples autochtones, l'établissement et l'intégration des immigrants et les questions liées aux groupes ethniques et à l'ethnicité. Il a publié de nombreux articles sur ces sujets dans des revues canadiennes et internationales. Après une longue carrière chez Statistique Canada, il a accepté un poste de professeur invité à la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa.

Une recherche dans un recueil scientifique de revues examinées par des pairs génère des milliers d'articles traitant de la collecte d'informations et de la confidentialité. Par exemple, une recherche récente dans les ouvrages de l'Université d'Ottawa utilisant les mots-clés *information*, *individu* et *vie privée* a abouti à une liste de plus de 1 200 articles évalués par des pairs. De nombreux articles traitent de l'impact des sites de réseaux sociaux tels que Facebook et de l'impact de l'informatique en nuage utilisant de grandes bases de données. La technologie d'extraction de l'information a progressé au point qu'il est possible d'analyser des quantités énormes de données afin d'extraire des informations qui identifient des modèles et des caractéristiques spécifiques dans une population. Il est clair que l'information est l'une des ressources les plus précieuses et les plus recherchées dans la plupart des sociétés. Les gestionnaires, les décideurs, les organisations de l'industrie, les établissements de santé, les établissements d'enseignement et bien d'autres cherchent sans cesse des informations sur les personnes qu'ils servent, sur les personnes qu'ils souhaitent servir et sur les contextes dans lesquels ils vivent et fonctionnent. Aucune frontière géopolitique, sociale ou économique ne définit ou ne limite le besoin d'informations. Toutefois, les méthodes d'obtention des informations varient selon les secteurs (publics et privés) de la société et ne sont souvent pas entièrement visibles pour la personne qui est la source des informations obtenues. Si nous ajoutons la question du droit d'un individu à la vie privée et au contrôle de ses informations, nous introduisons à la fois un paradoxe et les composants d'un nœud gordien — un problème insoluble.

Les organisations du secteur public qui collectent des données sur des individus sont régis par des normes éthiques et par la règle de droit. Un gouvernement efficace, réactif et responsable a besoin

d'informations très détaillées sur la situation sociale, économique et démographique des personnes qu'il sert afin d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques et des programmes qui constituent le fondement de toute société. La collecte et la diffusion de ces informations sont très étroitement contrôlées afin de garantir que la confidentialité et la vie privée des répondants, au sens le plus large du concept, ne soient en aucune manière compromises. Ces contrôles sont appliqués à chaque étape du processus de collecte de données — de la conception à la diffusion.

Les organisations du secteur privé ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes normes éthiques et aux mêmes contraintes opérationnelles que les organisations du secteur public. Leur motivation est souvent basée sur des avantages économiques. Par exemple, elles cherchent à en apprendre le plus possible sur leur clientèle, réelle ou potentielle, dans le but de maximiser les profits (ce qui inclut la réduction des coûts). Les méthodes qu'elles utilisent pour collecter des informations personnelles vont d'enquêtes formelles ou informelles à la collecte de données au point de vente, souvent à l'insu du répondant. C'est là que réside l'élément fondamental du paradoxe évoqué précédemment. Les consommateurs fournissent volontiers ces informations sans en être nécessairement conscients, car ils souhaitent acquérir le bien ou le service offert. L'approbation est implicite dès qu'ils achètent le produit ou le service. Les préoccupations concernant les droits individuels à la vie privée et le contrôle de leurs informations sont parfois exprimées, mais elles sont rarement prises en compte car le besoin du produit ou du service l'emporte sur les préoccupations concernant la confidentialité. Dans un sens très draconien, les consommateurs sont pris en otage s'ils souhaitent acheter le produit ou le service.

À l'heure actuelle, les préoccupations relatives à la vie privée des individus ne sont généralement exprimées que par rapport aux données et informations collectées par des organisations publiques. Le débat et la discussion sont souvent centrés sur le besoin des gouvernements en matière d'information et sur la violation potentielle de la vie privée. On entend rarement un débat ou une discussion sur la nécessité du produit ou du service rendu possible par la collecte de ces données. C'est là une solution possible pour défaire le nœud gordien. Les produits et services fournis par le secteur public comprennent la sécurité nationale, les soins de santé, le soutien social, la sécurité publique, les normes de logement, les normes de qualité et de sécurité des aliments, la sécurité des transports, pour n'en citer que quelques-uns. La discussion doit passer du besoin de collecter les données au besoin du service ou du produit. Si le service ou le produit est considéré comme ayant une valeur et une importance pour les membres de la société, la discussion devrait être centrée sur la manière dont les données permettent de fournir le service ou le produit. Les données ne sont pas nécessaires si le service ou le produit n'est pas considéré comme ayant une valeur ou une importance. Certes, il s'agit d'une simplification du processus de collecte des données, mais cela montre qu'il est peut-être possible de délier le nœud gordien.

Comment l'information est obtenue est un autre élément important de cette discussion. Obtenir des informations directement auprès des répondants n'est que l'un des moyens employés par les organismes de statistiques. Ils développent et utilisent

activement des méthodes d'extraction d'informations à partir de sources existantes, telles que les données recueillies dans le cadre de l'administration de programmes sociaux et économiques, en remplacement ou en complément des données obtenues au moyen d'enquêtes directes. Ces données contiennent des informations sur les particuliers, sur l'activité économique des petites, moyennes et grandes entreprises, sur le mouvement des marchandises et sur la fourniture de services. Une telle approche est motivée par trois objectifs principaux : obtenir des données rapidement, minimiser le fardeau imposé aux répondants et rassembler plus efficacement les informations requises.

Au Canada, la vie privée des répondants et la protection de leurs renseignements personnels sont régies par des lois telles que la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la statistique et la Loi habilitante en vertu de laquelle fonctionnent de nombreux ministères et organismes fédéraux. Les répondants ne sont pas toujours conscients de la manière dont leurs informations personnelles et leur vie privée sont protégées, ce qui ouvre la porte à certains des débats publics auxquels nous avons assisté au cours de la dernière décennie.

Les individus ont le droit de veiller à ce que les organisations qui obtiennent leurs données ne compromettent en aucune manière leur vie privée, quel que soit le moyen utilisé pour la collecte des données. Les organisations qui utilisent les informations ont l'obligation de veiller à le faire de manière responsable et de respecter la vie privée des personnes. Le premier point n'est pas en litige. Cependant, les débats actuels suggèrent qu'il existe un doute parmi les individus concernant le second point. Le défi pour toutes les organisations qui utilisent les renseignements personnels consiste à démontrer ouvertement en quoi elles attachent de l'importance à la protection de la vie privée des personnes et à leur protection, renforçant ainsi la confiance nécessaire pour résoudre le problème du nœud gordien.